



## Commune de Meroux-Moval

### Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 01 juillet 2025

Le conseil municipal de Meroux-Moval s'est réuni, en séance ordinaire, le mardi 01 juillet 2025, à 20 h 00, salle Michel BROUQUE

Membres présents : Victor CABETE, Noémie DUBOST, Alain DUVERNOIS, Jean-Pierre GODEAU, Stéphane GUYOD, Christophe HENNY, Guy JACQUES, Michel LEBEUF, Brigitte MAGNIN, Sandrine MAGRIS, Jessica RICHERT, Jean-Marc TOCHON, et Jean-Marc WULLENS

Membres excusés : Emmanuelle BOHL, Marie MINGARDO (procuration à Alain DUVERNOIS), Agnès PARROT (procuration à Jean-Marc TOCHON), Rémi TOCHON (procuration à Stéphane GUYOD)

Membre absente : Nathalie BESSE.

2 personnes assistent au conseil dans les rangs du public.

Secrétaire de séance : Alain DUVERNOIS

Le compte-rendu de la séance du 05 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

*Remarques de Jean-Marc TOCHON qui valide le compte rendu mais tient à déplorer les diverses attitudes autour de la table notamment lors des questions diverses : non-respect des avis des uns des autres, pas d'écoute, parole coupée, discussion en aparté... Il aborde également le problème de la vitesse et des radars rue de la Liberté.*

*M. Le Maire comprend son point de vue et prend acte de ces remarques. Il rappelle le principe de fonctionnement des ETU (radars). Les affirmations avancées sur les radars ne sont pas avérées et ne reflètent donc pas la réalité des faits. Ce type d'informations peut induire en erreur sur un sujet aussi sensible que la sécurité routière. ».*

Les délibérations prises lors de la séance du 05 juin 2025 figurent dans le compte-rendu du conseil.

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

#### 1) Délibérations

- a) Délégation d'engager les marchés – présentation du Maître d'œuvre Atelier 3D (Phase PRO-DCE Etude de projet et dossier de consultation des entreprises)

Monsieur CHEVALIER (maître d'œuvre Atelier 3D) présente les modifications apportées au précédent document suite aux remarques et celles faites par divers instances (essences d'arbres, leur positionnement, les bassins d'infiltration des eaux pluviales, modifications sur les réseaux/éclairages parking et cheminement...).

Questions posées :

- Récupérateur d'eau au niveau des bassins d'infiltration ? récupérateur peut être prévu en option, mais pas au niveau des bassins d'infiltration... à étudier.
- Acoustique, isolation, éclairage intérieur... ?
- Interrogation quant au confort été sans climatisation ?
- .....

Il évoque les notions de faisabilité ou non de certaines demandes (argumentation en lien avec législation), informe sur les matériaux prévu, ... il laisse à disposition des plans détaillés ainsi que les dossiers descriptifs par lot.

Question posée à M. le Maire en termes de délai pour démarrer : RV mercredi 02 juillet 09h à l'Urbanisme pour dépôt de la demande de permis de construire.  
Retour espéré pour la rentrée de septembre.

**Vote à l'unanimité** des membres du conseil pour la délégation d'engager les marchés.

b) « Tarifs séjour Ados » juillet 2025

Les séjours ados se dérouleront en deux groupes du 19 au 27 juillet, en camping à Clairvaux-les-Lacs (Jura) sous forme de « Relais » ; 23 participants cette année.

- Du 19 au 23/07 groupe des 11/13 ans
- Du 23 au 27/07 groupe des 14/17 ans

Transport avec 2 véhicules 9 places, camping, repas gérés/les ados, animations, activités, visites sites caractéristiques...

Des aides au financement de ces séjours ont été obtenus avec implication des ados (diverses actions en cours d'année, subvention CAF, participation de l'Apemms, participation communale)

Au final les tarifs à charge pour les familles/enfant sont :

- tarif pour les extérieurs (3) ..... 175 €
- tarif pour les 20 Mervalois/Mervaloises....160 € (tarif dégressif pour un 2<sup>ème</sup> enfant : 1 famille concernée)

Participation communale : .....3617 €

**Vote à l'unanimité** des membres du conseil pour l'application de ces tarifs et pour la participation de la commune.

c) Sonnerie église

Suite échanges à la réception des « nouveaux habitants » se demandant pourquoi couper l'éclairage public de minuit à 5h et laisser les sonneries des cloches la nuit, il a été procédé à un essai d'interruption de la sonnerie des cloches de minuit à 6h (reprise normale à 6h avec sonnerie tous les 1/4h, angélus à 6h30, les heures pleines...).

Pas de retour de la population depuis, si ce n'est l'interrogation de Jean-Marc TOCHON & Agnès PARROT récemment.

Intervention de M. TOCHON, qui rappelle l'historique des cloches qui sonnent depuis 1887. Son avis est que cela fait partie du patrimoine et devrait rester en l'état et non de suivre la suggestion de nouveaux habitants sans autres concertations.

Intervention de Jean-Pierre GODEAU qui cite l'exemple de deux communes, où il a vécu et dans lesquelles il a été décidé d'interrompre les sonneries de 19h à 7h pour l'une et de 22h à 7h pour l'autre, sans difficulté particulière.

La décision est prise de mettre au vote "pour" ou "contre" l'interruption de minuit à 6h.

**Résultat du vote : 7 voix pour - 5 voix contre – 4 abstentions**

Vote à **la majorité absolue des suffrages exprimés** "pour l'interruption des sonneries de minuit à 6h".

d) Occupation de la Mairie déléguée

Les locaux de la mairie déléguée, rue de la Liberté sont occupés par **l'atelier d'Azadi – Éveil créatif et art-thérapie**.

Les horaires d'occupation fournis par la responsable pour la réunion des Activités et Associations en février 2025 sont :

- mercredi 14h-18h
- samedi 1x/mois 9h-11h
- occasionnellement 1 vendredi/mois 16h-18h

Cela représente environ 17h par mois ; il faut aussi prendre en compte le matériel relativement important stocké sur place, qui ne peut permettre l'utilisation du local comme parfois pour « Tricot'papote », « La Réunion de Municipalité », « La commission Fleurissement » ...que pour une activité autour des tables.

Il avait déjà été évoqué la possibilité de demander une participation financière (200€ aurait été proposés... ?)

200 € soumis au vote : 4 pour - 6 contre - 6 abstentions ⇒ la somme de 200 € n'est pas validé

Nouvelle proposition de 100 € soumise au vote : 7 pour - 0 contre - 9 abstentions

**Vote à la majorité absolue des suffrages exprimés** pour une participation financière de l'atelier 'AZADI à hauteur de 100 € mensuel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Monsieur le Maire donne la parole au public :

Simone HOUILLON :

- revient sur la question de la sonnerie des cloches de l'Eglise, pour dire qu'à son avis un « référendum » aurait été approprié.
- Canisacs : elle s'inquiète du risque de retrouver des sacs plastiques (avec les déjections canines) dans les champs.